West Nipissing Ouest

Parade des lumières 2026 | Municipalité de Nipissing Ouest
705-753-0160 | recreation@westnipissing.ca

Formulaire d'inscription

Parade des lumières de Nipissing Ouest 2026

Date de l'événement : le vendredi 4 décembre 2026
Heure de début : 18 h 30
(tous les participants doivent être prêts par 18 h 15)

Lieu: Centre communautaire et récréatif de Nipissing Ouest (219, rue O'Hara, Sturgeon Falls)
Renseignements:
recreation@westnipissing.ca
705-753-0160

Renseignements sur le participant/groupe

Nom de l'organization / de l'entreprise :	Personne-ressource :	Téléphone

Courriel	Adresse

Type de participation	Longueur de l'unité (en pieds), y compris le véhicule et le char :	Nombre de participants
☐ Char allégorique ☐ Marcheurs ☐ Véhicule ☐ Autre : _____		

Brève description de la participation

Aurez-vous de la musique ?	Aurez-vous des animaux ?	Si oui, indiquez le type d'animal et le nombre de chaque type (ex. : 4 chiens).
☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	

West Nipissing Ouest

Parade des lumières 2026 | Municipalité de Nipissing Ouest 705-753-0160 | recreation@westnipissing.ca

Exigences en matière d'assurance et règles de sécurité

Obligations d'assurance

- Tous les participants doivent détenir une assurance responsabilité civile générale d'un minimum de 2 000 000 $, en désignant la **Corporation de la Municipalité de Nipissing Ouest** comme assuré supplémentaire.
- Tous les conducteurs doivent posséder un permis de conduire valide et approprié ainsi qu'une assurance automobile.
- Toutes les entrées doivent fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance véhicule lors de leur inscription, au plus tard 10 jours avant la parade. Le non-respect de cette exigence entraînera le retrait de l'entrée de la parade.
- Toute entrée impliquant des animaux ou des performances en direct doit obtenir l'approbation écrite de la Municipalité de Nipissing Ouest.

Règles et consignes de sécurité

Les règlements suivants sont en vigueur pour assurer la sécurité des participants et du public. Le non-respect de ces règlements peut entraîner le retrait de la parade ou le refus de participation à de futurs événements.

- **Arrivée :** tous les participants les entrées doivent arriver par la rue Clark (entrée arrière de l'aréna).
- **Thème et décorations :** toutes les participations doivent être décorées selon un thème festif.
- **Père Noël :** vous ne pouvez pas inclure le Père Noël dans votre participation, car un seul Père Noël (humain) participera déjà sur un char allégorique.
- **Hauteur des chars :** la hauteur maximale autorisée est de 13 pieds.
- **Supervision des enfants :** tous les enfants doivent être accompagnés d'adultes selon un ratio de supervision approprié (recommandé 1 adulte pour 5 enfants).
- **Espacement :** maintenir une distance sécuritaire de 10 à 30 pieds entre les chars.
- **Accompagnateurs de chars :** chaque char doit avoir au minimum deux accompagnateurs, un.e par côté. Tous les accompagnateurs doivent être éclairés ou porter des vêtements haute visibilité.
- **Générateurs :** tout générateur à combustible doit être équipé d'un extincteur homologué ABC (minimum 5 lb) placé à un endroit accessible.

- **Distribution :** la distribution de bonbons, de dépliants ou d'articles promotionnels le long du parcours est interdite.
- **Activités interdites :** il est interdit de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool, d'allumer des flammes nues ou des feux d'artifice.
- **Animaux :** les animaux doivent être tenus en laisse, bien dressés et sous contrôle adulte en tout temps. Les propriétaires sont responsables du nettoyage.
- **Mascottes :** les mascottes ambulantes doivent être accompagnées d'un responsable pour assurer la sécurité et la visibilité.
- **Station debout sur les chars :** il est interdit de se tenir debout sur des chars ou véhicules en mouvement, sauf si ceux-ci sont équipés de barrières de sécurité ou de harnais appropriés.
- **Respect des commissaires :** les participants doivent suivre les instructions des commissaires de la parade ou du personnel municipal en tout temps.
- **Droit de refuser ou de limiter les entrées :** la Municipalité se réserve le droit de refuser, limiter ou retirer toute entrée à tout moment — avant ou pendant l'événement — si, à la seule discrétion de la Municipalité, l'entrée est jugée dangereuse, inappropriée, non conforme à ces règlements ou incompatible avec le thème ou l'image de la parade.
- **Photographie :** la Municipalité se réserve le droit de photographier toute entrée ou tout participant et d'utiliser ces images à des fins promotionnelles ou archivistiques sans limitation ni compensation.

Veuillez envoyer votre formulaire d'inscription dûment rempli, votre attestation d'assurance responsabilité civile et votre assurance véhicule à recreation@westnipissing.ca ou les remettre en personne au Centre communautaire et récréatif au plus tard le **vendredi 27 novembre 2026**. Les participations reçues après cette date ne seront pas acceptées.

Les participants qui se présentent le soir de la parade sans inscription préalable ne seront pas autorisés à participer à l'événement.

West Nipissing Ouest

Parade des lumières 2026 | Municipalité de Nipissing Ouest 705-753-0160 | recreation@westnipissing.ca

Renonciation, décharge et indemnisation

En contrepartie de la permission de participer à la Parade des lumières de Nipissing Ouest (l'« Événement »), le ou les soussigné(e)s reconnaissent et acceptent ce qui suit :

Acceptation des risques
Je/nous comprenons et reconnaissons que la participation comporte des risques inhérents, notamment — sans s'y limiter — des blessures, des dommages matériels ou des interactions avec des véhicules, des chars allégoriques, des animaux ou des membres du public. Je/nous assumons volontairement tous ces risques.

Décharge de responsabilité
Je/nous libérons et dégageons à jamais la Corporation de la Municipalité de Nipissing Ouest, ainsi que ses représentants élus et nommés, employés, bénévoles, mandataires et entrepreneurs, de toute réclamation, tout dommage, toute perte ou toute cause d'action, y compris ceux découlant de la négligence, résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la participation à l'Événement.

Indemnisation
Je/nous convenons de défendre, d'indemniser et de tenir indemnes la Municipalité, ses représentants, employés, bénévoles, mandataires et entrepreneurs de toute réclamation, tout dommage, toute action ou toute dépense (y compris les frais juridiques) liés à notre participation à l'Événement, y compris les actions ou omissions de nos employés, mandataires ou bénévoles.

Animaux
Si des animaux font partie de notre participation, je/nous certifions que : tous les animaux sont en bonne santé, bien dressés et habitués au bruit et aux foules. Les responsables sont compétents et capables de maintenir le contrôle en tout temps. L'assurance responsabilité couvre expressément la participation avec des animaux. La Corporation de la Municipalité de Nipissing Ouest est désignée comme assurée additionnelle sur le certificat d'assurance.

Attestation
Je/nous certifions avoir lu, compris et accepté de respecter l'ensemble des règles, règlements et la renonciation ci-dessus, et veillerons à ce que tous les participants de notre groupe soient informés de ces exigences.

Organization/groupe:	Représentant autorisé (lettres moulées):	
Titre/rôle	**Signature**	**Date**

West Nipissing Ouest

Parade des lumières 2026 | Municipalité de Nipissing Ouest 705-753-0160 | recreation@westnipissing.ca

Parcours de la parade 2026

